

que valent vos trésors ?

Lumière sur l'année du dragon !

Aujourd'hui Fabien, de Blois soumet à l'expertise d'Ymeric Rouillac, commissaire-priseur, de se pencher sur une paire de lampes à pétrole aux influences orientales

La Chine fêtait le 10 février le nouvel an lunaire, qui marque cette année le règne du dragon de bois.

Notre calendrier, dit grégorien, s'appuie sur l'observation antique du cycle solaire, fixée par Jules César en 45 avant Jésus Christ, découpant l'année en jours, semaine et mois. Le calendrier traditionnel chinois s'appuie, lui, sur le cycle de la Lune corrigé de celui du Soleil. Ainsi, le premier jour de chaque mois coïncide avec la nouvelle lune. Mis en place au 16^e siècle sous la dynastie Qing, ce calendrier permet à l'Empereur, le « fils du ciel » sur terre, de gouverner l'État en accord avec les astres.

Des objets achetés à la Compagnie des Indes

Dans le monde asiatique, la nouvelle année est le moment de rendre hommage aux ancêtres et de célébrer l'un des douze animaux apparus au Bouddha avant sa mort, comme le dragon cette année, en le plaçant sous le signe de l'un des cinq éléments : le bois, le feu, l'eau, la terre et le métal. Ces animaux sont considérés comme des êtres surnaturels, porteurs de symboles et d'énergie, associés aux saisons et au destin des hommes.

Si ce système de pensée fascine notre continent par sa complexité, plus particulièrement depuis le 17^e siècle. L'art asiatique conquiert alors le goût français, porté par les flottes des différentes marines marchandes dites « des Indes », commerçant avec l'Asie. Les marchands merciers, à l'image du célèbre Gersaint, achètent des objets chinois et japonais à la fameuse Compagnie des Indes : porcelaine, bronze ou laque se déversent alors sur la France. Une fois importés dans le Royaume, ces objets sont montés en bronze doré, ou incrustés sur les bâtis de meubles, pour les mettre à la mode occidentale. C'est ainsi qu'ils trouvent une place dans les hôtels particuliers parisiens ou versaillais. Ils matérialisent l'intérêt de la société des Lumières pour un Orient fantasmé et sont, pour l'aristocratie et la grande bourgeoisie, le symbole d'une richesse intellectuelle et artistique partagée. Ces objets « frontière » représentent la quintessence du goût sous le règne du roi Louis XV. Après le choc de la Révolution française, les différents régimes politiques qui se succèdent délaissent ces petits objets et ces riches matières trop liés aux fastes d'une époque jugée dépensière et frivole. C'est à partir du règne de Louis Philippe et plus encore sous le Second Empire, dans une vague historiciste qui recopie et réinterprète les styles anciens, que l'Asie revient en force dans



Des lampes devenues objets décoratifs uniquement. (Photo Rouillac)

les arts décoratifs.

Un modèle de lampe probablement réalisé autour de 1900

Votre paire de lampes à pétrole, Fabien, s'enracine dans cette longue tradition d'échanges

entre l'Orient et l'Occident et manifeste l'engouement à partir du Second Empire pour l'art oriental. Inventée en 1853, la lampe à pétrole remplace la lampe à huile apparue à la fin du 18^e siècle. Elle reste en usage jusqu'au milieu du 20^e siècle,

avec l'arrivée progressive de l'électricité dans les villes puis les campagnes. Ce modèle de lampe, probablement réalisé autour de 1900, s'inscrit à la fois dans la tradition et dans la modernité. Sa cheminée au globe de verre dépoli à motif de fleurs repose sur un pied en sillons stylisés. La toupie, où l'on stocke le pétrole, est en céramique émaillée ou en opaline et présente un décor de paon et d'azalées bleu, argent et rouge carmin, repris sur la panse du vase bouteille à fond noir.

Comme pour les chinoiserie du 18^e siècle, le vase repose sur une terrasse de laiton doré. Ces lampes mesurent 87 cm de hauteur avec leurs globes et n'ont pas été électrifiées, conservant leur rôle d'objets décoratifs. Leur valeur dépend de l'origine et de la qualité des matériaux et du décor utilisé. En effet, si certains vases montés peuvent dater du 18^e siècle ou provenir d'un centre faïencier important, d'autres ont été réalisés plus récemment dans des endroits moins prestigieux. Un examen de visu permettrait de confirmer avec une plus grande acuité la technique de fabrication de ces lampes.

Toutefois, un modèle similaire a changé de propriétaire en janvier dernier dans une vente aux enchères pour la somme de **70 euros**. Voilà un prix abordable pour ces lumières au charme suranné dont le motif de paon est chaque année le symbole, en Chine, de paix, de prospérité et de beauté !

agriculture

Les apiculteurs sont en colère

Le 3 février 2024, s'est tenue l'assemblée générale du Syndicat des apiculteurs de Loir-et-Cher. Un syndicat important, fort actuellement de 236 adhérents et de 1.740 ruches, même si le Vendômois Patrick Chaillou, vice-président tient à souligner la perte de 500 ruches dans le département. « Des pertes qui sont le résultat d'une forte mortalité des abeilles et de la démolition de beaucoup d'apiculteurs », explique-t-il. La faute à trois facteurs différents, qui conjugués, se révèlent être une réelle catastrophe humaine et écologique. « La terre n'est plus assez humide et les fleurs ne développent plus que très peu de nectar. C'est ainsi qu'on ne trouve presque plus de miel d'acacia », regrette l'apiculteur.

En second lieu, vient le frelon asiatique. Un véritable fléau désormais présent sur tout le continent européen. « Pour Vendôme, on a arrêté



Patrick Chaillou : « En 10 ans, la France a perdu 80 % de sa biodiversité ». (Photo NR)

le piégeage des frelons fin novembre 2023. C'est trop tôt..., explique Patrick Chaillou. Mais ce sont les aggloméra-

tions et le département qui financent cette mesure, et cela coûte cher. D'autant plus que si les départements voisins ne

font pas la même chose, on perd beaucoup en efficacité ». Autre souci, le frelon asiatique est considéré comme « espèce invasive de catégorie 2 » : « Cela signifie qu'il n'y a aucune obligation de les détruire, et que sur une propriété privée, le coût est à la charge du propriétaire. Autant dire qu'il peut se développer tranquillement. Pendant ce temps-là, les frelons tuent les abeilles jusque dans les ruches ».

Disparition des abeilles : trois facteurs en cause

Enfin, les modes de culture sont également directement responsables de la disparition des abeilles : « On arrache en France, chaque année, 24.000 kilomètres de haies. Or, les haies abritent quantité de fleurs, d'insectes, d'oiseaux... En 10 ans, la France a perdu 80 % de sa biodiversité, s'agace Patrick Chaillou. On cultive également de plus en

plus de colza. Mais il y a deux colzas différents : celui cultivé pour nourrir les hommes, qui est mellifère, et celui destiné aux biocarburants qui n'est ni bio, ni mellifère. Une fois ce colza fauché, le champ ne sera plus qu'un désert durant les 11 mois suivants ».

Le résultat, c'est que la moitié des apiculteurs n'ont pas vendu leur miel depuis deux ans.

Et pourtant, on consomme 40.000 tonnes de miel chaque année en France. « Mais du miel de grande surface, qui vient de Chine ou d'Ukraine, obtenu sans fleurs, en nourrissant les abeilles avec du sirop et qui n'excède pas 2,70 € le kilo. En France, le miel produit ne peut pas se vendre en dessous de 4 € le kilo. Hélas, on nous explique désormais qu'en France, on peut désormais produire du miel sans abeille... en laboratoire ».

Cor. NR : Pascal Blondiaux